

SURVEILLANT DE NUIT QUALIFIE

Formation niveau V

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique :

Tél. : 05 49 37 60 00

Fax : 05 49 53 28 39

Mail : snq@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

IRTS POITOU-CHARENTES

Centre de formation en Travail Social

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Poitou-Charentes.

N° SIRET : 775 716 152 000 19

Code NAF APE : 8542 Z

Les professionnels de nuit assument, seuls, le plus souvent, la sécurité des personnes et des biens dans des institutions avec hébergement accueillant des enfants ou des adultes présentant un handicap, des difficultés sociales ou des troubles de santé.

En poste, les surveillants(es) de nuit accompagnent les événements de la vie, interviennent dans des situations d'urgence et font face aux problématiques spécifiques liées au public.

En garantissant les conditions de repos de chacun et en assurant le relais avec les équipes de jour, les professionnels participent pleinement à la réalisation du projet d'établissement.

Les enjeux du travail de nuit sont multiples et sont guidés par l'impératif d'une continuité et d'une cohérence dans les accompagnements des personnes avec des modalités de prises en charge adaptées.

L'avenant 284 de l'arrêté du 3 Juillet 2003, agréé en date du 8 juillet 2004, en créant l'obligation d'une formation qualifiante pour les surveillants(es) de nuit, pose le cadre des compétences attendues d'une démarche éthique dans le respect de la réglementation et des lois qui régissent le secteur.

Les aptitudes

- Avoir le sens des responsabilités (sécurité des personnes et des biens)
- Savoir faire preuve de polyvalence pour pouvoir gérer les situations de crise ou de violence
- Faire preuve d'un bon contact relationnel et porter de l'intérêt pour les personnes fragiles ou vulnérables.
- Aimer travailler de nuit, et supporter des horaires décalés.

Lieux d'exercices

Institutions du social et du médico-social

- Maison d'enfants à caractère social, Centre éducatif fermé,
- Institution thérapeutiques, éducative et pédagogique
- Maison d'accueil spécialisé, Foyer d'accueil médicalisé, Foyer de vie,
- Foyer d'hébergement, Foyer occupationnel,
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Résidence autonomie...

Possibilités d'évolution de carrière

La qualification délivrée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi permet d'évoluer sur différents métiers du travail social et du sanitaire :

- Maître-maitresse de maison
- Accompagnant éducatif et social
- Aide-soignant



SURVEILLANT DE NUIT QUALIFIE

Formation niveau V

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



La formation

Durée de la formation : 378 h minimum

- Nombre d'heures théoriques : 203 h
- Nombre d'heures pratiques : 175 h minimum

Contenu

- DFI : Module spécifique Surveillant de Nuit – 70 h
 - Rôle et fonction – 10 h 30
 - Sécurité des personnes et des biens – 35 h
 - Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort – 17 h 30
 - Travail de nuit – 7 h
- DF 2 : Participation à l'accompagnement des personnes – 63 h
 - Les problématiques du public – 35 h
 - Les fondements et les méthodes de l'accompagnement – 21 h
- DF 3 : Travail en équipe pluridisciplinaire – 49 h
 - Le cadre institutionnel de la fonction – 28 h
 - Le travail en équipe pluri-professionnel – 21 h
- Accompagnement méthodologique – 21 h

Approche pédagogique

Les modalités pédagogiques sont volontairement variées avec des apports théoriques et conceptuels, des débats et des échanges, la constitution de groupes de recherche et de réflexion et des temps d'analyse de pratique, ...

Une attention toute particulière est donnée à l'accessibilité du vocabulaire utilisé au cours de cette formation en direction des professionnels en formation et à la compréhension des apports théoriques de façon à permettre des repères simples. Les études de situations permettent une mise en sens et une appropriation des apports théoriques de façon à permettre aux professionnels de développer une légitimité d'action et une dynamique éthique.

Lieux de formation

Poitiers, Saintes, Niort, La Couronne, Limoges (Isle)
Tout site sur la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime en fonction de la demande.
Possibilité de formation en intra en fonction du nombre d'inscrits.

Durée

29 jours de formation théorique pour un parcours complet (7 h par jour de formation)

Organisation de la formation

L'IRTS Poitou-Charentes est engagé aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien :

- La formation se déroule sur le principe de l'alternance entre les semaines de regroupement et les périodes de pratique professionnelle.
- La formation est dispensée par des professionnels du secteur et des formateurs permanents de l'IRTS.

Allègements et dispenses

Allègements possibles sur attestation du PSCI, de l'EPI, de la qualification « Maître, Maîtresse de maison », du diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social, d'Auxiliaire de Vie Sociale ou d'Aide Médico-Psychologique.

L'examen

- Assiduité à l'ensemble des sessions de formation
- Obtention des certificats PSCI et EPI
- Validation du dossier professionnel

Les conditions d'accès à la formation

Formation ouverte à tout salarié exerçant ou appelé à exercer la fonction de Surveillant de Nuit, et également aux demandeurs d'emploi.

Prérequis

Pas de niveau scolaire requis.

Pour les demandeurs d'emploi, le projet doit être validé par Pôle Emploi à la suite d'une période de mise en situation en milieu professionnelle de 70 h (2 semaines).

Informations et inscriptions

Coût de la formation en inscription individuelle :

2334,5 € par personne pour le suivi de la formation dans son intégralité.

Possibilité d'édition de devis sur demande.

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarifs) sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

